

# UFF ALPHA BONDS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2025

**Myria** Asset  
Management

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ALPHA BONDS » .....</b>	<b>18</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>17</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>20</b>
<b>Rapport annuel du fonds maître certifié "UFF GLOBAL OBLIGATIONS" .....</b>	<b>52</b>
<b>• Comptes annuels</b>	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Compte de Résultat	
<b>• Annexes aux comptes annuels</b>	
- Règles et méthodes comptables	
- Evolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
<b>• Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2025</b>	

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91 rue Gabrielle Péri 92120 Montrouge - FRANCE  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX - FRANCE

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91 rue Gabrielle Péri 92120 Montrouge - FRANCE  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX - FRANCE

## **Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**, représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN :**

Part A : FR0012880169

Part N : FR001400OYH5

Part CT : FR001400UWF0

Part I : FR001400UWG8

**FONDS NOURRICIER** : Oui

**CLASSIFICATION** : Obligations et autres titres de créance internationaux

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

**OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître c'est-à-dire de « réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à l'ESTER + 2,085% net de frais ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

*Compte tenu de l'univers d'investissement très large du FCP Maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » de la stratégie d'investissement et donc de sa volatilité potentielle, l'ESTER + 2,085% qui est l'objectif de performance, ne peut pas être considéré comme un indicateur de référence.*

*L'indice ESTER (Euro Short Term Rate), correspondant à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et représente le taux sans risque de la zone Euro.*

**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M » présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

*Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en toutes devises.*

*L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.*

*La politique de gestion du Fonds est basée sur une gestion discrétionnaire dynamique et flexible.*

*Les zones d'intervention sont, en fonction des opportunités, les marchés européens et internationaux.*

*Le Fonds investit ses actifs principalement en :*

- obligations libellées en toutes devises, quelle que soit leur notation ;*

- instruments du marché monétaire libellés en toutes devises ;
- produits "fixed income" et dérivés de devises libellé en toutes devises tels que CDS, futures, swaps et options.

Le Fonds peut ainsi être exposé directement jusqu'à 100% maximum de son actif net en produits de taux avec les limites suivantes :

- 100% de son actif net en valeurs « Investment Grade » ;
- 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») ;
- 30% de son actif net en obligations des pays émergents ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides non financières ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos » ou « Additional Tier 1 »).

Le Fonds pourra avoir une exposition totale de 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») dont 30% maximum de son actif net via les indices CDS High Yield.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt globale du Fonds sera comprise entre -2 et 6.

Le Fonds pourra s'exposer au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré	Entre -2 et 6
Devises de libellé des titres dans lesquels le Fonds est investi et fourchettes d'exposition	Toutes devises
Niveau de risque de change supporté	Exposition au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net du Fonds
Zone géographique des émetteurs ou des garants des titres auxquels le Fonds est exposé et fourchettes d'exposition	Toutes zones géographiques
Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit	Entre -2 et 6

### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ».

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque de perte en capital**

Le Fonds ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

➤ **Risque de taux d'intérêt**

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

➤ **Risque de crédit**

*Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Fonds. Le risque de crédit se produit également quand l'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de rembourser son emprunt et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu.*

➤ **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs dits de « Haut rendement » (High Yield »)**

*Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds.*

➤ **Risque lié à l'investissement sur les pays émergents**

*L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.*

➤ **Risque de contrepartie**

*Risque de défaillance d'une contrepartie (établissement bancaire notamment) la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

➤ **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés**

*Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Fonds de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme. L'utilisation des instruments dérivés peut en conséquence augmenter ou réduire la sensibilité du Fonds aux mouvements de marché que ceux-ci soient à la baisse ou à la hausse.*

➤ **Risque lié à la sur-exposition**

*Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur-exposition et ainsi porter l'exposition du Fonds au-delà de l'actif net. Cette surexposition peut amplifier les mouvements intervenant à la hausse ou à la baisse et ainsi entraîner un risque plus élevé pour les investisseurs.*

➤ **Risque lié aux obligations subordonnées ou obligations contingentes convertibles dites « Cocos »**

*L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le Fonds aux risques suivants :*

- *de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;*
- *d'annulation du coupon : les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;*
- *de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;*
- *de l'appel à prorogation : ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;*
- *d'évaluation / rendement : le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.*

*La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.*

➤ **Risque de change**

*Le Fonds a la possibilité d'investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Ces valeurs peuvent baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. De plus, le Fonds peut prendre des positions directionnelles sur des devises autres que la devise principale du fonds. L'évolution dans le sens inverse de la position prise sur ces devises peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.*

➤ **Risque actions**

*Votre placement peut être exposé à hauteur de 10% maximum sur le marché des actions. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.*

➤ **Risque de liquidité**

*Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.*

➤ **Risques en matière de durabilité**

*Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

*L'évaluation des risques de durabilité est complexe et nécessite des jugements subjectifs, qui peuvent se fonder sur des données susceptibles d'être difficiles à obtenir et/ou incomplètes, estimées, obsolètes, ou matériellement inexactes. En conséquence, il n'existe aucune garantie que l'évaluation de l'équipe de gestion détermine correctement l'impact des risques de durabilité sur les investissements du Fonds, ni que le processus d'investissement mis en place réussisse à éliminer ces risques en tout ou partie, même lorsque ces risques ont été identifiés.*

➤ **Risques liés aux investissements en Chine**

*Le Fonds pourra investir sur le marché obligataire interbancaire China Interbank Bond Market ("CIBM") principalement via Bond Connect. Bond Connect (northbound trading of Bond Connect) est une initiative de juillet 2017 afin d'ouvrir une passerelle pour le CIBM entre Hong Kong et la Chine mise en oeuvre par le China Foreign Exchange Trade System & National Interbank Funding Centre ("CFETS"), China Central Depository & Clearing Co., Ltd, Shanghai Clearing House, et le Hong Kong Exchanges and Clearing Limited and Central Moneymarkets Unit.*

*Bond Connect est régulé par les autorités chinoises. Afin de pouvoir utiliser le Northbound Trading Link, les investisseurs étrangers éligibles doivent désigner un CFETS ou une autre institution reconnue par le People's Bank of China ("PBOC") comme agent local afin de s'enregistrer avec le PBOC.*

*Selon la réglementation applicable en Chine, un dépositaire offshore reconnu par le Hong Kong Monetary Authority (actuellement, le Central Moneymarkets Unit) doit ouvrir un compte omnibus avec un teneur de comptes conservateur onshore reconnu par le PBOC (actuellement, le China Securities Depository & Clearing Co., Ltd and Interbank Clearing Company Limited). Toutes les obligations négociées par les investisseurs étrangers éligibles sont enregistrées au nom du Central Moneymarkets Unit pour leur compte.*

➤ **Risque politique et social**

*Les investissements en Chine seront sensibles à toute évolution d'ordre politique, social ou diplomatique susceptible de survenir en Chine ou en relation avec la Chine. Les investisseurs sont priés de noter que toute modification d'ordre politique en Chine est susceptible de défavorablement affecter les marchés des titres en Chine ainsi que la performance du Fonds.*

➤ **Risque économique**

*L'économie de la Chine diffère de celles de la plupart des pays développés à de nombreux égards, y compris l'implication de son gouvernement au sein de l'économie nationale, le niveau de développement, le taux de croissance et le contrôle des changes. Le cadre réglementaire et juridique des marchés des capitaux et des sociétés en Chine est moins évolué que celui des pays développés.*

*L'économie chinoise a connu une croissance rapide au cours des dernières années. Toutefois, la pérennité de cette croissance ne peut être assurée et il se peut que la croissance ne se répartisse pas de manière égale entre les divers secteurs de l'économie chinoise. L'ensemble de ces éléments peut avoir un impact négatif sur la performance du Fonds.*

➤ **Risque légal et réglementaire**

*Le système juridique de Chine se fonde sur des lois et règlements écrits. Toutefois, nombre de ces lois et règlements sont encore expérimentaux et la force exécutoire de ces lois et règlements demeure incertaine.*

*Notamment, les règlements régissant le contrôle des changes en Chine sont relativement nouveaux et leur application est soumise à caution. Ces règlements confèrent également aux autorités chinoises à la CSRC et au SAFE toute discrétion dans leur interprétation respective des règlements, ce qui pourrait donner lieu à des incertitudes accrues dans leur application.*

➤ **Risque de quota Bond Connect**

*Conformément à la réglementation en vigueur en Chine, les investisseurs étrangers éligibles sont autorisés à investir dans les obligations du CIBM par le biais du Northbound Trading Link.*

*A la date du présent prospectus, il n'existe aucun quota d'investissement pour Northbound Trading Link.*

➤ **Risque de suspension**

*Les autorités chinoises se réservent le droit de suspendre les négociations si cela s'avère nécessaire pour garantir un marché juste et équitable et gérer les risques avec prudence, ce qui est susceptible d'affecter la capacité du Fonds à accéder au marché de Chine continentale.*

➤ **Risques sous-dépositaire et courtier locaux**

*Des courtiers chinois exécuteront les transactions pour le compte du Fonds sur le marché local. Si, pour une raison quelconque, il devient difficile pour le Fonds de recourir aux services d'un courtier donné, il existe un risque d'impact sur ses activités et sa valeur liquidative. Le Fonds peut par ailleurs subir des pertes liées à des actions ou omissions pendant l'exécution ou le règlement d'une transaction ou le transfert de l'ensemble des fonds ou titres par l'un de ses représentants. Sous réserve de la législation et de la réglementation chinoises, la Banque Dépositaire prend, le cas échéant, toutes dispositions utiles pour garantir que le sous-dépositaire local a mis en place les procédures nécessaires à une conservation dans les règles des actifs du Fonds.*

➤ **Risque et restrictions de change**

*Si le Fonds est amené à traiter en devises CNY, les investisseurs doivent noter que CNY n'est pas encore librement convertible et la conversion fait l'objet de restrictions de change imposées par les autorités chinoises. Ces restrictions sont susceptibles de nuire au rapatriement des fonds ou des actifs, limitant la capacité du Fonds à satisfaire aux demandes de rachat. Les conditions de rapatriement peuvent être modifiées de manière unilatérale par les autorités chinoises.*

➤ **Risques fiscaux**

*Les investisseurs doivent donc savoir que le Fonds sera tenu d'effectuer le(s) paiement(s) nécessaire(s) pour s'acquitter de ses obligations fiscales, ce qui peut nuire à sa valeur liquidative. En cas de liquidation ou de disparition du Fonds avant que les autorités fiscales n'aient clarifié leur*

*position, la provision peut être maintenue ou cédée à la Société de Gestion au nom du Fonds dans l'attente de la décision des autorités chinoises.*

*Les autorités fiscales chinoises ne donnent aucune indication écrite spécifique sur le traitement de l'impôt sur le revenu et autres catégories d'impôts à payer en rapport avec les opérations sur le CIBM effectuées par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles via Bond Connect. Il est possible que les autorités fiscales compétentes clarifient à l'avenir la situation fiscale et imposent un impôt sur le revenu ou une retenue à la source sur les gains réalisés sur des titres à revenu fixe négociés sur Bond Connect. Compte tenu de ce qui précède, le Fonds peut retenir certains montants en prévision de la retenue à la source en Chine sur les plus-values du Fonds pendant une période déterminée ou indéfiniment.*

*La Société de gestion est d'avis qu'une réserve peut être justifiée et peut constituer une telle réserve pour les fonds concernés (« Réserve »). Cette Réserve est destinée à couvrir les passifs d'impôts indirects ou directs en Chine pouvant découler de gains réalisés sur des investissements indirects ou directs en titres à revenu fixe chinois négociés sur Bond Connect.*

*Après clarification par les autorités fiscales chinoises de la possible taxe imposable au profit du Fonds, tout ou partie de la réserve peut être restituée ou conservée par ce dernier. Si la clarification des autorités fiscales chinoises aboutit à un résultat défavorable pour le Fonds, rien ne garantit que la réserve ou les montants retenus (les "montants retenus") seront suffisants pour couvrir ces engagements fiscaux chinois directs ou indirects. Si les montants retenus ou la réserve sont insuffisants pour satisfaire les obligations fiscales indirectes ou directes en Chine, le Fonds peut être tenu d'effectuer un paiement supplémentaire pour satisfaire ces obligations fiscales. Les investisseurs doivent noter que, lorsque et quand les autorités fiscales chinoises clarifieront la situation, le traitement et les implications de la fiscalité, ces implications peuvent avoir un effet rétrospectif, de sorte que la valeur liquidative du Fonds peut être inférieure ou supérieure à celle calculée à l'époque. En outre, avant que les documents d'orientation ne soient publiés et qu'ils soient bien établis dans la pratique administrative des autorités fiscales chinoises, les pratiques relatives aux investissements peuvent différer des pratiques appliquées ou être appliquées de manière incompatible avec celles appliquées aux investissements décrits. À cet égard, les investisseurs qui ont racheté leurs parts du Fonds avant qu'un crédit soit alloué au Fonds à la suite de l'éclaircissement des autorités fiscales chinoises sur la situation fiscale, ne pourront prétendre à aucun droit ni réclamer le montant ainsi crédité. Si le Fonds est dissout ou cesse d'exister avant que les autorités fiscales chinoises fournissent des éclaircissements, la réserve peut être conservée par ou transférée à la Société de Gestion pour le compte du Fonds. Dans cette situation, les investisseurs n'auront aucun droit sur ce montant.*

➤ **Risques liés au CIBM**

*La volatilité des marchés et le manque potentiel de liquidité en raison du faible volume des opérations sur certains titres de créance sur le CIBM peuvent entraîner une fluctuation importante des prix de certains titres de créance négociés sur ce marché. Le Fonds qui investit sur ce marché est donc soumis aux risques de liquidité et de volatilité. Les écarts entre l'offre et la demande des cours de ces titres peuvent être importants et le Fonds peut donc encourir des coûts de négociation et de réalisation importants, voire même subir des pertes lors de la vente de tels investissements. Dans la mesure où le Fonds effectue des transactions dans le CIBM, le Fonds peut également être exposé aux risques liés aux procédures de règlement et à la défaillance des contreparties. La contrepartie qui a conclu une transaction avec le Fonds peut manquer à son obligation de régler la transaction par la livraison du titre concerné ou par un paiement en contrepartie d'une valeur. Pour les investissements via Bond Connect, les dépôts des dossiers y relatifs, l'enregistrement auprès de la Banque populaire de Chine et l'ouverture de compte doivent être effectués via un agent de règlement onshore, un agent de conservation offshore, un agent d'enregistrement ou d'autres tiers (selon le cas). En tant que tel, le Fonds est soumis aux risques de défaillance ou d'erreurs de la part de ces tiers. Investir sur le CIBM via Bond Connect est également soumis à des risques réglementaires. Les règles et réglementations applicables à ces régimes sont sujettes à*

*modification, ce qui peut avoir un effet rétrospectif potentiel. Si les autorités chinoises concernées suspendent l'ouverture de comptes ou la négociation sur le CIBM, la capacité du Fonds à investir dans le CIBM en souffrira. Dans ce cas, la capacité du Fonds à atteindre son objectif d'investissement en souffrira également. "*

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « GLOBAL OBLIGATIONS M »**

### ➤ *Les actifs hors dérivés intégrés*

#### Actions et titres donnant accès au capital

*Le Fonds ne pourra détenir, de manière temporaire, des actions qu'issues de conversion des obligations contingentes convertibles, dans la limite de 10% de son actif net.*

#### Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire

*Le Fonds investit son actif net principalement en obligations, de tout type, y compris celles à taux fixe, à taux variable, indexées, hybrides et autres, de toute notation ou non notés, y compris en obligations de pays émergents, perpétuelles ou subordonnées, libellées en toutes devises, et en instruments du marché monétaire libellés en toutes devises, du secteur privé ou public négociés sur les marchés de la zone euro et internationaux.*

*Le Fonds peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites "High Yield").*

*Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure du capital de l'émetteur (dette subordonnée). De plus, ces titres sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui peut les transformer en actions ordinaires en cas d'événement déclencheur menaçant la solvabilité de la banque émettrice. En cas de conversion en actions, leur présence au sein du portefeuille ne pourra excéder deux mois.*

*Au sein de son univers d'investissement, le gestionnaire du Fonds investira dans des titres de créance sur la base de ses propres analyses de crédit qui tiennent compte des indicateurs macroéconomiques, de la qualité des émetteurs, de la taille des émissions, de la liquidité, de la maturité et de la notation des titres ainsi que du risque de défaillance des émetteurs. Il est rappelé que le gestionnaire ne recourt pas mécaniquement à des notations de crédit émises par une agence de notation pour évaluer la qualité de crédit des actifs du Fonds.*

#### Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger

*Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens ou en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications.*

*Le Fonds peut investir en UCITS ETF à hauteur de 10% de son actif net.*

*Ces OPCVM et FIA peuvent être gérés par UBP AM France ou d'autres entités de gestion.*

*Lorsque le Fonds investit dans les parts d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles gérés directement ou indirectement par UBP AM France ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du Fonds pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible.*

*En ce qui concerne les investissements du Fonds dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBP AM France comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des commissions de gestion financière de UBP AM France et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.*

#### Marchés et Bourses de valeurs

*Il est rappelé que le Fonds peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.*

*A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les titres émis sous la réglementation dite REG S ou 144A (définis au US Securities Act de 1933), dans le respect de la stratégie d'investissement du fonds ci-dessus.*

#### ➤ **Les instruments dérivés**

*Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré) dans la limite de 400% du levier brut, calculé comme la somme des valeurs nominales des dérivés utilisés.*

#### Dérivés de taux

*Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.*

*Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux tels que swaps de taux, futures et options.*

#### Dérivés de crédit

*Le gérant recourra à des contrats financiers dans le but d'exposer/sensibiliser le Fonds au risque de crédit par la vente de protection ou, au contraire, pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection.*

*L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs et la réalisation des stratégies de valeur relative (à savoir couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs).*

*Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, les indices de CDS, les options sur indice et CDS. Pour les titres hybrides financiers et CoCos, le recours à des dérivés de crédit ne pourra se faire que dans une optique de couverture.*

*Il est rappelé que les CDS High Yield, dits à haut rendement, revêtent un caractère spéculatif et peuvent présenter un risque élevé.*

*Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :*

#### Nature des marchés d'intervention

- marchés réglementés à terme français et étrangers*
- marchés organisés*
- marchés de gré à gré*

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- taux*
- indices*
- devises*
- crédit*
- change*

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture*
- exposition*
- arbitrage*

Natures des instruments utilisés

- Swaps de taux d'intérêts et devises*
- contrats à terme ferme (futures / forwards)*
- options*
- change à terme*
- crédit Default Swaps (« CDS »)*
- indices de CDS*
- options sur indices CDS*

*Le Fonds n'aura pas recours à l'utilisation des « Total Return Swap » (TRS).*

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture du portefeuille contre les risques*
- reconstitution de l'exposition synthétique aux différents risques*
- exposition au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net du Fonds*
- arbitrage*

*Le risque global du fonds sur les instruments dérivés est calculé selon la méthode du calcul en VaR absolue, telle qu'exprimée à la section « Risque Global » ci-après.*

- ***Les instruments intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)***  
*Le Fonds pourra utiliser des titres (dont des obligations convertibles et titres assimilés) intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.*  
*La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.*  
*Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou en obligations CoCos.*
- ***Les dépôts***  
*Le Fonds peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie dans la limite de 20% de l'actif net.*
- ***Les emprunts d'espèces***  
*Le Fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats,...) dans la limite de 10% de l'actif net.*
- ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***

*Le Fonds n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.*

➤ **Les garanties financières**

*Le fonds peut recevoir ou donner des garanties financières (« Collatéral) afin de mitiger le risque lié à ses opérations sur dérivés négociés de gré à gré, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.*

*Le Collatéral peut prendre la forme d'espèces ou titres émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatiles et diversifiées, qui ne sont pas la contrepartie de l'opération sur dérivés ou une entité de son groupe.*

*Lorsque les opérations négociées de gré à gré sur dérivés font l'objet d'une compensation, l'ensemble du Collatéral est déposé auprès d'une Contrepartie Centrale (« CCP »).*

*Dans les autres cas, le Collatéral reçu est généralement déposé auprès du dépositaire et le Collatéral donné est déposé auprès de la contrepartie. Dans certains cas, les parties peuvent désigner un établissement de crédit tiers unique pour recevoir et gérer l'ensemble des flux de Collatéral.*

*Le Collatéral reçu en espèces peut être réinvesti dans les conditions prévues par la réglementation applicables.*

*Le cas échéant, le Collatéral reçu sous forme de titres (et son niveau) devra respecter la politique de décote de la Société de gestion. Les conditions de décote tiennent notamment compte la qualité de crédit ou la volatilité des prix et les résultats des simulations de crise réalisées conformément à la réglementation applicable.*

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

### 29 avril 2025

- Création de la part CT par fusion absorption code ISIN : FR001400UWF0
- Création de la part I code ISIN : FR001400UWG8

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

### 1 octobre 2025

- Mutation et changement de dénomination d'UFF GLOBAL OBLIGATIONS à UFF ALPHA BONDS
- Changement de fonds maître de GLOBAL OBLIGATION M à classe SI en Euro du fonds DNCA Invest Alpha Bonds, compartiment de DNCA Invest, Sicav de droit luxembourgeois.
- Changement d'objectif et stratégie d'investissement
- Passage en Article 8 SFDR
- Changement de clôture de d'exercice de septembre à décembre

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

#### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 194 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1243 milliers d'euros de rémunérations fixes,

263 milliers d'euros de rémunérations variables

#### **FRAIS**

Le fonds étant nourricier du FCP « GLOBAL OBLIGATIONS M », les actifs ont été investis en permanence à 90% minimum en parts de ce fonds et à titre accessoire, en liquidités. Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

#### **Frais du fonds nourricier**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part A : 1,00 % TTC maximum Part N : 1,00% TTC maximum Part CT : 1,00% TTC maximum Part I : 0,45% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction OPC	De 10 à 25 euros HT
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(1) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous.

\*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

## Frais du fonds maître

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème(1)</i>
<i>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</i>	<i>Actif net (2)</i>	<i>0,50% TTC maximum</i>
<i>Commissions de mouvement (3)</i>	<i>Commission fixe par opération (Perçue par le dépositaire)</i>	<i>De 0 à 200 euros TTC maximum</i>
<i>Commissions de surperformance (4)</i>	<i>Actif net</i>	<i>20% TTC maximum appliqués sur la performance au-delà de ESTER + 2,085 % après frais de gestion fixes</i>

(1) Les barèmes affichés s'entendent au taux de TVA en vigueur. Pour votre information, à la date de publication du présent prospectus, le taux de TVA est de 20%. Toute révision de la TVA sera imputée automatiquement au barème de prélèvement du Fonds.

(2) Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM et/ou FIA Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion financière prélevés par la société de gestion.

(3) Les frais de gestion financière et frais externes comprennent notamment des frais de 0,11% TTC maximum versés à l'agent de placement

(4) Les commissions de mouvement sont de 200 euros TTC maximum pour le dépositaire. Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur du Fonds pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au Fonds et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

(5) Modalités de calcul de la commission de sur performance :

A compter du 1er octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance sera établi de la manière suivante :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2025 est de

- 1,50% pour la part A
- 1,50% pour la part N
- 1,50% pour la part CT
- 0,95% pour la part I

qui se décompose comme suit :

pour la part A

- 0,8% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,7% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

pour la part N

- 0,8% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,7% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

pour la part CT

- 0,8% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,7% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

pour la part I

- 0,25% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,7% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

# Autres informations du fonds maître

## « UFF GLOBAL OBLIGATIONS »

### **EXERCICE DU DROIT DE VOTE**

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

### **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com).

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

### **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.

### **CRITÈRES ESG**

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

### **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

### **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios règlementaires définis par la Code Monétaire et Financier (art. R. 214-9 et suivants) et par le règlement Général de l'AMF applicables aux OPC.

### **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## « UFF GLOBAL OBLIGATIONS »

### **LE RAPPORT DE GESTION DE UBP Asset Management France** **OCTOBRE 2024 - SEPTEMBRE 2025**

*Le virage plus accommodant de la politique monétaire de la Fed a été au centre de l'attention en août, alors que des révisions à la baisse des chiffres de l'emploi ont mis en évidence un marché du travail peut-être plus faible qu'on ne le pensait initialement. La moyenne mobile sur trois mois des créations d'emplois a baissé à 35 000 contre 150 000 précédemment. Lors de la très attendue conférence de Jackson Hole, le président Powell a évoqué une possible baisse des taux à court terme, notant que l'équilibre des risques semblait évoluer, avec une attention accrue portée au marché du travail. En conséquence, les marchés obligataires ont trouvé un soutien, le rendement des bons du Trésor américain à 2 ans ayant baissé de 34 points de base en août, le marché anticipant un taux terminal de la Fed à 3% et une prochaine baisse des taux en septembre.*

*La partie longue de la courbe a sous-performé, avec une pentification de 20 points de base de la courbe 2 ans / 10 ans, la Fed se concentrant davantage sur la croissance, potentiellement au détriment de l'inflation à moyen terme. Ces mouvements ont été amplifiés par les efforts du président Trump pour accroître son influence sur le conseil de la Fed, alors que le gouverneur Kugler a démissionné du Conseil des gouverneurs et a été temporairement remplacé par Stephen Miran. Par ailleurs, les tentatives de destitution du gouverneur Cook pourraient également entraîner une plus grande part du Conseil alignée sur le Parti républicain.*

*Des conditions financières plus souples, grâce à des taux à court terme plus bas, ont permis aux marchés à risque de conserver leurs gains précédents malgré les données plus faibles sur le marché du travail, l'indice S&P 500 terminant le mois proche de ses sommets historiques. Cependant, les marges de crédit n'ont pas pu se resserrer davantage, avec des écarts des obligations de qualité investissement américaines élargis de 3 points de base et ceux des obligations européennes de 6 points de base. Les écarts européens ont sous-performé dans ce contexte, alors que l'incertitude politique est revenue en France après que le Premier ministre Bayrou a annoncé un vote de confiance le 8 septembre sur le nouveau budget, ce qui pourrait entraîner la chute du gouvernement.*

*Avec le cadre des principaux accords commerciaux désormais connu et l'approbation de la réforme fiscale américaine, nous avons probablement dépassé le pic d'incertitude politique concernant le programme de l'administration actuelle. Cela devrait offrir une opportunité aux investisseurs de se concentrer sur le potentiel de portage au sein de la classe d'actifs obligataire et de sécuriser des rendements globaux attractifs, en particulier dans les segments à revenu plus élevé, ces rendements restant à des niveaux similaires à ceux du début de l'année. Cela est particulièrement pertinent compte tenu du biais accommodant de la Fed et de la probabilité d'un nouveau cycle de baisse des taux dans les mois à venir, ce qui devrait contribuer à limiter les épisodes d'élargissement des écarts.*

*Bien que les données de croissance aux États-Unis restent résilientes et qu'un atterrissage en douceur soit toujours le scénario le plus probable, nous observons un ralentissement des indicateurs économiques, y compris sur le marché du travail. Cela suggère que la politique monétaire reste modérément restrictive, laissant une marge de manœuvre à la Fed pour réduire les taux vers des niveaux plus neutres.*

*Par conséquent, nous maintenons un portefeuille équilibré, combinant exposition aux taux d'intérêt (5.4 années) et au crédit (1.6 année).*

## **Performances**

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2025, le fonds a réalisé une performance sur 12 mois de

- 3,69% sur la part A
- 3,77% sur la part N

Pas de performance affichée pour les parts CT et I car ces parts ont moins d'un an d'existence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



# **UFF GLOBAL OBLIGATIONS**

Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2025**

**UFF GLOBAL OBLIGATIONS**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
NOURRICIER  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MYRIA ASSET MANAGEMENT  
70 Avenue de l'Europe  
92270 Bois-Colombes

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier UFF GLOBAL OBLIGATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

## **UFF GLOBAL OBLIGATIONS**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 2*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## **UFF GLOBAL OBLIGATIONS**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 3*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## UFF GLOBAL OBLIGATIONS

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>71 780 863,34</b>	<b>45 483 568,59</b>
OPCVM	71 780 863,34	45 483 568,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>71 780 863,34</b>	<b>45 483 568,59</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>238 820,85</b>	<b>88 200,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>84 067,69</b>	<b>223 131,45</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>322 888,54</b>	<b>311 331,45</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>72 103 751,88</b>	<b>45 794 900,04</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	69 295 499,69	42 423 892,84
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 520 556,56	3 062 822,44
<b>Capitaux propres I</b>	<b>71 816 056,25</b>	<b>45 486 715,28</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>71 816 056,25</b>	<b>45 486 715,28</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	287 695,63	308 184,76
Concours bancaires	0,00	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>287 695,63</b>	<b>308 184,76</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>72 103 751,88</b>	<b>45 794 900,04</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	1 653,88	1 439,06
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>1 653,88</b>	<b>1 439,06</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-36,00
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>-36,00</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 653,88</b>	<b>1 403,06</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-476 314,19	-309 246,25
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-476 314,19</b>	<b>-309 246,25</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-474 660,31</b>	<b>-307 843,19</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-52 326,29</b>	<b>-48 734,51</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-526 986,60</b>	<b>-356 577,70</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	62 461,30	-49 506,96
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 752,00	-1 716,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>60 709,30</b>	<b>-51 222,96</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>6 431,79</b>	<b>-15 915,33</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>67 141,09</b>	<b>-67 138,29</b>

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 785 874,10	2 792 554,14
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>2 785 874,10</b>	<b>2 792 554,14</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>194 527,97</b>	<b>693 984,29</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>2 980 402,07</b>	<b>3 486 538,43</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>2 520 556,56</b>	<b>3 062 822,44</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « GLOBAL OBLIGATIONS M ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître « *est de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à ESTER + 2,085% net de frais* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ces frais de gestion propres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>44 414 620,59</b>	<b>33 133 798,70</b>	<b>33 332 664,89</b>	<b>45 486 715,28</b>	<b>71 816 056,25</b>
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A en EUR</b>					
Actif net	44 414 620,59	33 133 798,70	33 332 664,89	45 486 615,17	60 541 785,03
Nombre de titres	470 341,9975	388 853,3119	382 628,3069	486 992,4784	625 091,8183
Valeur liquidative unitaire	94,43	85,20	87,11	93,40	96,85
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,08	-0,62	-0,70	-0,13	0,09
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,75	-0,73	-0,70	-0,73	-0,75
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	5 119 275,57
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	52 971,0563
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	96,64
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,32
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	589 760,67
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	558,6505
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 055,68
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,09
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	100,11	5 565 234,98
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,0000	53 573,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	100,11	103,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,02	-0,74

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### *OPC détenus :*

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPCVM;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Jusqu'au 28/04/2025 :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part A : 1,00 % TTC maximum Part N : 1,00% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction OPC	De 10 à 25 euros HT
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(1) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous.

A partir du 29/04/2025 :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part A : 1,00 % TTC maximum Part N : 1,00% TTC maximum Part CT : 1,00% TTC maximum Part I : 0,45% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction OPC	De 10 à 25 euros HT
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(2) Le détail des frais de l'OPCVM maître, est présenté ci-dessous.

\*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>45 486 715,28</b>	<b>33 332 664,89</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	30 076 303,57	13 261 408,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 118 885,69	-3 540 845,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-474 660,31	-307 843,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	60 709,30	-51 222,96
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 785 874,10	2 792 554,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>71 816 056,25</b>	<b>45 486 715,28</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	198 617,7102	18 588 446,51
Parts rachetées durant l'exercice	-60 518,3703	-5 693 742,18
Solde net des souscriptions/rachats	138 099,3399	12 894 704,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	625 091,8183	
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	57 340,2478	5 387 768,68
Parts rachetées durant l'exercice	-4 369,1915	-417 208,84
Solde net des souscriptions/rachats	52 971,0563	4 970 559,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 971,0563	
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	566,3899	579 877,49
Parts rachetées durant l'exercice	-7,7394	-7 934,67
Solde net des souscriptions/rachats	558,6505	571 942,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	558,6505	
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	53 572,0000	5 520 210,89
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	53 572,0000	5 520 210,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	53 573,0000	

### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF GLOBAL OBLIGATIONS A FR0012880169	Capitalisation	Capitalisation	EUR	60 541 785,03	625 091,8183	96,85
UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT FR001400UWF0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 119 275,57	52 971,0563	96,64
UFF GLOBAL OBLIGATIONS I FR001400UWG8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	589 760,67	558,6505	1 055,68
UFF GLOBAL OBLIGATIONS N FR001400OYH5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 565 234,98	53 573,0000	103,88

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	84,07	0,00	0,00	0,00	84,07
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84,07</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	]3 - 6 mois]	]6 - 12 mois]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	84,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>84,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b> Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé <b>Opérations figurant au passif du bilan</b> Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0012817583	GLOBAL OBLIGATIONS M	Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France)	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	71 780 863,34
<b>Total</b>						<b>71 780 863,34</b>

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	238 820,85
<b>Total des créances</b>		<b>238 820,85</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	207 044,00
	Rachats à payer	31 652,57
	Frais de gestion fixe	48 999,06
<b>Total des dettes</b>		<b>287 695,63</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-48 874,78</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	451 321,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 845,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	617,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 529,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-526 986,60</b>	<b>-356 577,70</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-526 986,60</b>	<b>-356 577,70</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-526 986,60</b>	<b>-356 577,70</b>

### Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-469 446,03</b>	<b>-356 577,68</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-469 446,03</b>	<b>-356 577,68</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-469 446,03</b>	<b>-356 577,68</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-469 446,03	-356 577,68
<b>Total</b>	<b>-469 446,03</b>	<b>-356 577,68</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-17 097,02</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-17 097,02</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-17 097,02</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-17 097,02	0,00
<b>Total</b>	<b>-17 097,02</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-610,38</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-610,38</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-610,38</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-610,38	0,00
<b>Total</b>	<b>-610,38</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>-39 833,17</b>	<b>-0,02</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-39 833,17</b>	<b>-0,02</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-39 833,17</b>	<b>-0,02</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-39 833,17	-0,02
<b>Total</b>	<b>-39 833,17</b>	<b>-0,02</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>67 141,09</b>	<b>-67 138,29</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>67 141,09</b>	<b>-67 138,29</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>67 141,09</b>	<b>-67 138,29</b>

### Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>59 556,02</b>	<b>-67 138,29</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>59 556,02</b>	<b>-67 138,29</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>59 556,02</b>	<b>-67 138,29</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	59 556,02	-67 138,29
<b>Total</b>	<b>59 556,02</b>	<b>-67 138,29</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 144,94</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 144,94</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 144,94</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 144,94	0,00
<b>Total</b>	<b>2 144,94</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>246,77</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>246,77</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>246,77</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	246,77	0,00
<b>Total</b>	<b>246,77</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 193,36</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>5 193,36</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 193,36</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 193,36	0,00
<b>Total</b>	<b>5 193,36</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>71 780 863,34</b>	<b>99,95</b>
<b>OPCVM</b>			<b>71 780 863,34</b>	<b>99,95</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>71 780 863,34</b>	<b>99,95</b>
GLOBAL OBLIGATIONS M	EUR	69 308,6247	71 780 863,34	99,95
<b>Total</b>			<b>71 780 863,34</b>	<b>99,95</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	71 780 863,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	322 888,54
Autres passifs (-)	-287 695,63
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>71 816 056,25</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS A	EUR	625 091,8183	96,85
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS CT	EUR	52 971,0563	96,64
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS I	EUR	558,6505	1 055,68
Part UFF GLOBAL OBLIGATIONS N	EUR	53 573,0000	103,88

# RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS AUDITES

au 30 septembre 2025

## GLOBAL OBLIGATIONS M

FCP de droit français



GRUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE

---

Les souscriptions ne sont valables que si elles sont faites sur la base du prospectus en vigueur respectivement du Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans le prospectus et dans les documents mentionnés par ce dernier et pouvant être consultés par le public.

## Sommaire

### GLOBAL OBLIGATIONS M

Changements intéressant l'OPC	4
Rapport de gestion	5
Informations réglementaires	6
Certification du Commissaire aux Comptes	11
Comptes Annuels	15
Bilan Actif	15
Bilan Passif	16
Compte de résultat	17
Annexes aux comptes annuels	19
Informations concernant les placements et la gestion	41

## **Changements intéressant l'OPC**

Néant.

## Rapport de gestion

Les tarifs imposés par l'administration Trump ont provoqué une forte volatilité des marchés en avril 2024. À l'époque, notre analyse était que ces mesures ne représentaient pas une finalité, mais plutôt le point de départ d'un processus de négociation. Une fois cet événement initial passé et les négociations tarifaires finalisées, la volatilité a nettement diminué, revenant à des niveaux bas.

Malgré une contraction technique du PIB au premier trimestre 2024 (-0,6 %), principalement due à l'impact négatif des importations et à l'anticipation des tarifs par les entreprises, l'économie américaine a fait preuve d'une résilience remarquable. La croissance du PIB a fortement rebondi au deuxième trimestre (+3,8%), et les prévisions de la Fed d'Atlanta (Nowcast) pour le PIB au 3ème trimestre est +3,9% à fin septembre confirmant une dynamique économique soutenue, notamment via les investissements dans l'AI.

Cependant, le marché de l'emploi a montré des signes contrastés, avec un ralentissement relatif par rapport à la vigueur de l'économie, notamment en raison i/ de l'absorption par les entreprises d'une partie des surcoûts liés aux tarifs au détriment de l'emploi et ii/ des investissements dans l'AI qui visent à améliorer la productivité. Cette divergence a incité la Réserve fédérale à maintenir une politique monétaire accommodante et baissant les taux pour la première fois de l'année 2025 en septembre.

En conclusion, la combinaison d'une croissance économique résiliente, d'une volatilité réduite après les négociations tarifaires et d'une Fed accommodante crée un environnement favorable pour les marchés du crédit et les taux d'intérêt. Nous restons optimistes quant aux perspectives dans ce contexte, estimant que les conditions actuelles soutiennent une dynamique positive pour les investisseurs et les entreprises.

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et le 30 septembre 2025, le fonds a réalisé une performance nette de +4.54% et son indicateur de référence de 2.57%. A titre d'information, le fonds a surperformé le marché EUR investment grade crédit (+3.61% sur la période) et le marché EUR Aggregate (+1.17% sur la période).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UBAM - STRATEGIC INCOME ZC USD	1 266 034,38	5 422 807,61
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	3 217 165,70	3 086 716,24
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	2 998 470,00	2 998 680,00
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.25% 15-02-27	2 687 452,19	3 229 045,03
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-26		5 872 327,40
MEXICAN BONOS 7.75% 29-05-31	1 055 697,91	3 629 519,23
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 3.1% 12-12-25	2 048 836,71	2 054 159,73
BUNDSOBLIGATION 2.2% 13-04-28		3 347 477,51
BRAZIL NOTAS DO TESOURO NACIONAL SERIE F 10.0% 01-01-29	466 248,20	2 230 808,92
UNITED KINGDOM GILT 4.375% 31-07-54	1 288 276,11	1 255 675,07

## Informations réglementaires

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**DROITS DE VOTE**

Conformément à la réglementation applicable, et en accord avec les Directives en vigueur au sein du Groupe UBP, UBP AM France a mis en place une politique de vote adaptée à son activité. Elle précise notamment les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère. Cette politique est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

UBP ASSET MANAGEMENT (France)  
UNION BANCAIRE GESTION INSTITUTIONNELLE (France) SAS  
112 avenue Kléber, 75116 PARIS.  
e-mail : [www.ubpamfrance.com](http://www.ubpamfrance.com)

**PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion [www.ubpamfrance.com](http://www.ubpamfrance.com).

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

**CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site de la société de gestion [www.ubpamfrance.com](http://www.ubpamfrance.com).

**REGLEMENT SFDR**Article 6

Le Fonds ne poursuit pas une approche d'investissement visant à promouvoir explicitement des caractéristiques d'ordre environnemental et/ou social, il n'a pas non plus pour objectif l'investissement durable.

**REGLEMENT (UE) 2020/852 DIT REGLEMENT "TAXONOMIE"**

La stratégie d'investissement du Fonds ne prend pas en considération les critères de l'Union Européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

**POLITIQUE DE REMUNERATION****Eléments qualitatifs et quantitatifs relatifs aux rémunérations**

La Société est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers comme gestionnaire d'OPCVM et de FIA. Elle gère également des mandats à titre accessoire.

La rémunération versée par la Société à ses collaborateurs est composée d'une rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire fondé sur des critères adaptés à chacun.

La politique de rémunération fait la promotion d'une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive qui serait contradictoire avec le profil de risque, les règles ou les instruments des fonds gérés.

La politique de rémunération a pour objectif d'encourager l'alignement des risques pris par les collaborateurs de la Société avec ceux de ses fonds, ceux des investisseurs dans ces fonds et ceux de la société de gestion elle-même.

La Société tient compte, lors de la fixation de la rémunération variable, de la combinaison de l'évaluation de la performance individuelle, de la situation économique générale de la Société et des résultats de son groupe d'appartenance (le « Groupe UBP »). L'évaluation de la performance individuelle est basée sur des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers).

La politique de rémunération prévoit un système de rémunération structuré et orienté sur une vision à long terme. Elle intègre la politique de rémunération dans la gestion des risques de la Société et celle du Groupe UBP et encourage les collaborateurs concernés à promouvoir le succès durable et la stabilité de la Société et du Groupe UBP.

La politique de rémunération de la Société a été revue en 2024 afin d'être mise en conformité avec les dispositions issues de la Directive OPCVM ainsi que la Directive AIFM. Elle est disponible sur le [site internet](#) de la Société. Elle a fait l'objet d'un contrôle annuel. En 2024 aucun constat significatif n'a été formulé.

Aucun collaborateur n'est affecté à un fonds particulier, groupe de fonds ou mandat(s).

Les données quantitatives relatives aux collaborateurs de la Société de Gestion qui figurent ci-dessous sont exprimées au prorata de l'encours du fonds concerné dans le total des actifs sous gestion de la Société de Gestion toutes gestions confondues (OPCVM, FIA et mandats) tels que constatés sur l'exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année de référence.

Pour le personnel ayant une incidence sur le profil de risque du fonds, les montants correspondent, sur l'exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année de référence :

- i. aux données quantitatives de l'équipe au sein de laquelle la gestion du Fonds concerné a été déléguée, dont les montants sont exprimés au prorata de l'encours du fonds concerné dans le total des actifs sous gestion de l'équipe déléguée selon la stratégie du Fonds et ;
- ii. aux données quantitatives du Personnel identifié au sein de la Société de Gestion dont les montants sont exprimés au prorata de l'encours du fonds concerné dans le total des actifs sous gestion de la Société de Gestion.

Tableau relatif aux éléments quantitatifs :

#### Global Obligations M

Catégorie	Nombre de bénéficiaires	2024 en KEUR	
		Rémunération brute fixe	Rémunération brute variable
<b>Effectif Total (Société de Gestion)</b>	27	112	45
<b>Total général</b>		<b>157</b>	
<b><u>Personnel ayant une incidence sur le profil de risque</u></b>		<b>Rémunérations agrégées cad fixes et variables confondus</b>	
i. Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur la gestion du Fonds délégué	5	14	
ii. Autre personnel identifié employé de la SGP*	16	114	
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>127</b>	

\* Cette catégorie comprend le « Personnel identifié » employé de la Société de Gestion cad le Responsable de la gestion et autre Personnel dits « cadres supérieurs » tels que les fonctions de contrôle, direction (non gérant), responsables des fonctions non liées à la gestion, etc...

#### METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (VOIR PROSPECTUS)

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de la valeur en risque (VaR) absolue.

Le niveau de levier indicatif, calculé comme la somme des valeurs nominales des dérivés utilisés, sera de 400%. Il est possible que le fonds atteigne un niveau de levier plus élevé.

La VaR est calculée avec un intervalle de confiance à 99% et à un horizon de 20 jours.

Fonds	Méthode de calcul	VaR			Période d'observation de la VaR	Modèle des paramètres utilisés	Influence
		Moyenne	Min.	Max.			Niveau moyen
GLOBAL OBLIGATIONS M	VaR absolue	3,63%	2,68%	4,38%	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025	Historical / 99% confidence interval, 20 days holding period, 10 years historical period	144,86%

# **Certification du Commissaire aux comptes**



## **Global Obligations M (Organisme de placement collectif géré par Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S.)**

Exercice clos le 30 septembre 2025

### **Rapport d'audit du commissaire aux comptes de la société Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S. sur les comptes annuels du fonds Global Obligations M**

Au Président de la société Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S.,

#### **Opinion**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) S.A.S., nous avons effectué un audit des comptes annuels du fonds Global Obligations M, géré par votre société, comprenant le bilan au 30 septembre 2025 ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date et les annexes, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du fonds au 30 septembre 2025 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle au regard des règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Ces comptes annuels établis sous la responsabilité de la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :


- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Paris-La Défense, le 23 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

**Caroline  
JAMMES**  Digitally signed by Caroline  
JAMMES  
DN: cn=Caroline JAMMES, c=FR,  
o=EY Associates, ou=0002  
817723687  
Date: 2026.01.23 14:44:39 +01'00'

Caroline Jammes

## Comptes Annuels

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>		<b>44 660 527,56</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		44 660 527,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>		<b>4 985 762,40</b>
OPCVM		4 985 762,40
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>		<b>883 644,77</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>		<b>50 529 934,73</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>66 239 708,98</b>	<b>1 065 027,51</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>14 893 239,77</b>	<b>1 285 558,31</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>81 132 948,75</b>	<b>2 350 585,82</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>81 132 948,75</b>	<b>52 880 520,55</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	68 656 896,93	47 931 465,71
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	3 124 351,85	3 874 559,63
<b>Capitaux propres I</b>	<b>71 781 248,78</b>	<b>51 806 025,34</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>71 781 248,78</b>	<b>51 806 025,34</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		<b>245 937,02</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>		<b>245 937,02</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	69 605,36	828 558,19
Concours bancaires	9 282 094,61	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>9 351 699,97</b>	<b>828 558,19</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>81 132 948,75</b>	<b>52 880 520,55</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	2 003 396,99	1 375 356,13
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	102 120,66	82 201,70
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>2 105 517,65</b>	<b>1 457 557,83</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-38 279,66	-22 094,71
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-38 279,66</b>	<b>-22 094,71</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>2 067 237,99</b>	<b>1 435 463,12</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-315 920,21	-224 491,44
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-315 920,21</b>	<b>-224 491,44</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>1 751 317,78</b>	<b>1 210 971,68</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>159 724,06</b>	<b>190 122,89</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>1 911 041,84</b>	<b>1 401 094,57</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations</b>		
Plus ou moins-values réalisées	1 645 497,79	616 085,69
Frais de transactions externes et frais de cession	-21 447,51	-31 902,35
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>1 624 050,28</b>	<b>584 183,34</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-122 281,76</b>	<b>44 997,34</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>1 501 768,52</b>	<b>629 180,68</b>

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-490 884,66	1 431 190,54
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	46 692,99	-24 300,69
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-444 191,67</b>	<b>1 406 889,85</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>155 733,16</b>	<b>437 394,53</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-288 458,51</b>	<b>1 844 284,38</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 124 351,85</b>	<b>3 874 559,63</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **Annexes aux comptes annuels**

**A. Informations générales****A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable****A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion du Fonds est de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à l'ESTER + 2,085% net de frais.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net en EUR	80 544 051,31	63 371 424,90	39 102 127,71	51 806 025,34	71 781 248,78
Nombre de titres	82 368,1180	71 250,1180	42 659,8780	52 292,6247	69 308,6247
Valeur liquidative unitaire	977,85	889,42	916,60	990,69	1 035,67
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-13,50	-12,38	-33,20	12,03	21,66
Capitalisation unitaire sur revenu	3,36	3,64	16,56	26,79	27,57

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Evènements exceptionnels

Le Fonds GLOBAL OBLIGATIONS M a été liquidé en date du 30 septembre 2025 suite au rachat total de ses parts.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :****Les CDS :**

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spreads de crédit alimentés par KONDOR.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème Part C (1)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (3)	Actif net (2)	0.50% TTC maximum
Commissions de mouvement (4)	Commission fixe par opération (perçue par le dépositaire)	De 0 à 200 euros TTC maximum
Commission de surperformance (5)	Actif net	20% TTC maximum appliqués sur la performance au-delà de ESTER + 2.085% après frais de gestion fixes

1) Les barèmes affichés s'entendent au taux de TVA en vigueur. Pour votre information, à la date de publication du présent prospectus, le taux de TVA est de 20%. Toute révision de la TVA sera imputée automatiquement au barème de prélèvement du Fonds.

(2) Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM et/ou FIA Groupe ne supportant pas de frais de gestion financière. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion financière prélevés par la société de gestion.

(3) Les frais de gestion financière et frais externes comprennent notamment des frais de 0,11% TTC maximum versés à l'agent de placement.

(4) Les commissions de mouvement sont de 200 euros TTC maximum pour le dépositaire. Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur du Fonds pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité au Fonds et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

(5) Modalités de calcul de la commission de sur performance :

**A compter du 1er octobre 2021, le calcul de la commission de surperformance sera établi de la manière suivante :**

**La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation.**

**Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.**

#### **Méthode de calcul**

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son Indicateur de Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

La commission de surperformance est établie en appliquant un taux de 20% TTC à la surperformance calculée à la date donnée.

#### **Indicateur de Référence**

L'Indicateur de Référence est l'ESTER capitalisé + 2,085%, exprimés en euros.

### **Période de Référence et Rattrapage des sous-performances**

Comme précisé dans les guidelines de l'ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation en cas de sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

### **Période d'Observation**

La première Période d'Observation commencera avec une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

A chaque date de clôture d'exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la Période d'Observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la Période d'Observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (Période de Référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la Période d'Observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle Période d'Observation démarre.

### **Provisionnement**

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 20% de la surperformance, dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion, et sera perçue à la date annuelle de cristallisation, quelle que soit la performance du Fonds à la clôture de l'exercice en cours.

### **Cristallisation**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part GLOBAL OBLIGATIONS M	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

## B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>51 806 025,34</b>	<b>39 102 127,71</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	29 542 510,75	13 050 875,96
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 491 463,70	-3 549 023,20
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 751 317,78	1 210 971,68
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 624 050,28	584 183,34
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-444 191,67	1 406 889,85
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments (*)	-7 000,00 (*)	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>71 781 248,78</b>	<b>51 806 025,34</b>

(\*) 30/09/2025 : Provision pour frais de liquidation.

## B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice****B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice**

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	29 523,6247	29 542 510,75
Parts rachetées durant l'exercice	-12 507,6247	-12 491 463,70
Solde net des souscriptions/rachats	17 016,0000	17 051 047,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 308,6247	

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
GLOBAL OBLIGATIONS M FR0012817583	Capitalisation	Capitalisation	EUR	71 781 248,78	69 308,6247	1 035,67

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

## C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

## C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>						

## C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		= 1 an	1=5 ans	> 5 ans	= 0,6	0,6=1
<b>Total</b>						

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	14 893,24				14 893,24
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-9 282,09				-9 282,09
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>5 611,15</b>

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	14 893,24						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-9 282,09						
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>5 611,15</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	BRL	MXN	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	6 571,93	2 752,12	2 228,80		
Comptes financiers	10,67		867,60	23,10	8,77
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes				-23,06	-8,77
Comptes financiers	-6 553,38	-2 728,72			
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>29,22</b>	<b>23,40</b>	<b>3 096,40</b>	<b>0,04</b>	

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

**C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie**

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p><b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b></p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p>Collatéral espèces</p> <p>Dépôt de garantie espèces versé</p> <p><b>Opérations figurant au passif du bilan</b></p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p>Collatéral espèces</p>		

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

## D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	66 026 274,44
	Souscriptions à recevoir	207 044,00
	Coupons et dividendes en espèces	5 851,20
	Autres créances	539,34
<b>Total des créances</b>		<b>66 239 708,98</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	31 827,20
	Frais de gestion fixe	30 778,16
	Autres dettes	7 000,00
<b>Total des dettes</b>		<b>69 605,36</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>66 170 103,62</b>

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	315 920,21
- Frais de gestion financière	315 920,21
- Commissions dépositaire	
- Frais administratifs	
- Frais honoraires CAC	
- Frais annexes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

**D3. Engagements reçus et donnés**

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

**D4. Autres informations****D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

**D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

## D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>1 911 041,84</b>	<b>1 401 094,57</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>1 911 041,84</b>	<b>1 401 094,57</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 911 041,84</b>	<b>1 401 094,57</b>

## Part GLOBAL OBLIGATIONS M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>1 911 041,84</b>	<b>1 401 094,57</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>1 911 041,84</b>	<b>1 401 094,57</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 911 041,84</b>	<b>1 401 094,57</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	1 911 041,84	1 401 094,57
<b>Total</b>	<b>1 911 041,84</b>	<b>1 401 094,57</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

**D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>1 501 768,52</b>	<b>629 180,68</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>1 501 768,52</b>	<b>629 180,68</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 501 768,52</b>	<b>629 180,68</b>

**Part GLOBAL OBLIGATIONS M**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>1 501 768,52</b>	<b>629 180,68</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>1 501 768,52</b>	<b>629 180,68</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 501 768,52</b>	<b>629 180,68</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	1 501 768,52	629 180,68
<b>Total</b>	<b>1 501 768,52</b>	<b>629 180,68</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Total</b>				<b>0,00</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

## E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	81 132 948,75
Autres passifs (-)	-9 351 699,97
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>71 781 248,78</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part GLOBAL OBLIGATIONS M	EUR	69 308,6247	1 035,67

# Document d'informations clés

Global Obligations M (le "Fonds")

Classe: EUR - ISIN: FR0012817583

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du produit : Global Obligations M  
Nom de l'initiateur du produit : Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS  
ISIN: FR0012817583  
Site web : [www.ubpamfrance.com](http://www.ubpamfrance.com)

Appelez le 01.75.77.80.80 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS est agréée en France sous le n° GP98041 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 27/05/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

### TYPE

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Le produit est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français constitué en France.

### DURÉE

Le Fonds a été créé le 14 septembre 2015 pour une durée de 99 ans. Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif devient inférieur à 300.000 euros ; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation du Fonds ou à l'une des opérations mentionnées dans le Règlement Général de l'AMF (mutation du Fonds).

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Fonds, dont la classification est « obligations et autres titres de créance internationaux », est de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à ESTER + 2,085% net de frais. Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en toutes devises.

Compte tenu de l'univers d'investissement très large du fonds, de la stratégie d'investissement et donc de sa volatilité potentielle, l'ESTER + 2,085% qui est l'objectif de performance ne peut pas être considéré comme un indicateur de référence.

L'exposition au risque action n'excède pas 10% maximum de l'actif net. La politique de gestion du Fonds est basée sur une gestion discrétionnaire dynamique et flexible. Les zones d'intervention sont, en fonction des opportunités, les marchés européens et internationaux.

Le Fonds investit ses actifs principalement en :

- obligations libellées en toutes devises, quelle que soit leur notation ;
- instruments du marché monétaire libellés en toutes devises ;
- produits "fixed income" et dérivés de devises libellés en toutes devises tels que CDS, futures, swaps et options.

Le Fonds peut ainsi être investi directement jusqu'à 100% maximum de son actif net en produits de taux, avec les limites suivantes :

- 100% de son actif net en valeurs « Investment Grade » ;
- 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») ;
- 30% de son actif net en obligations des pays émergents ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides non financières ;
- 30% de son actif net en obligations hybrides financières et/ou obligations contingentes convertibles (dites « CoCos » ou « Additional Tier 1 »).

Le fonds pourra avoir une exposition totale de 100% de son actif net en valeurs non-investment grade ou spéculatives (dites « High Yield ») dont 30% maximum de son actif net via les indices CDS High Yield.

Des instruments dérivés peuvent être utilisés dans la limite de 400% du levier brut, calculé comme la somme des valeurs nominales des dérivés utilisés, dans un but d'arbitrage, de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et/ou de change. Le Fonds pourra s'exposer au risque de change dans la limite de 30% maximum de l'actif net du Fonds.

La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt globale du Fonds sera comprise entre -2 et 6.

L'équipe de gestion n'a pas recours exclusivement aux notations des agences de notation mais effectue sa propre analyse crédit.

Le Fonds s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements obligataires au travers d'un portefeuille d'obligations diversifié ayant pour objectif de réaliser, sur la période de placement recommandée, une performance annuelle égale ou supérieure à ESTER + 2,085% net de frais.

Le Fonds est classé article 6 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le Fonds est réservé aux investisseurs professionnels ayant une connaissance moyenne des instruments financiers sous-jacents et une certaine expérience du secteur financier. Le Fonds est compatible avec les investisseurs qui peuvent subir des pertes en capital et qui n'ont pas besoin d'une garantie en capital. Le Fonds est compatible avec les clients qui souhaitent détenir leur investissement sur 3 ans.

Les parts du fonds ne sont pas enregistrées sous le « United States Securities Act of 1933 » et ne sont ni offertes ni vendues directement ou indirectement sur le territoire américain ou pour le compte d'un « US Person » tel que défini par la réglementation applicable.

### AUTRES INFORMATIONS

Le dépositaire et centralisateur est Caceis Bank.

De plus amples renseignements sur le Fonds (y compris le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, les dernières VNI) sont disponibles gratuitement sur [www.ubpamfrance.com](http://www.ubpamfrance.com) ou en faisant une demande écrite au siège social de l'émetteur du produit.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement :		3 ans EUR 10'000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	EUR 7'730 -22.7%	EUR 7'910 -7.5%
<b>Scénario défavorable<sup>1</sup></b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	EUR 8'640 -13.6%	EUR 8'780 -4.3%
<b>Scénario intermédiaire<sup>2</sup></b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	EUR 9'540 -4.6%	EUR 9'240 -2.6%
<b>Scénario favorable<sup>3</sup></b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	EUR 10'050 0.5%	EUR 9'900 -0.3%

<sup>1</sup>Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2019 et septembre 2022.

<sup>2</sup>Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre avril 2020 et avril 2023.

<sup>3</sup>Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2018 et décembre 2021.

## Que se passe-t-il si le produit n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

En cas de dissolution, la société de gestion assume les fonctions de liquidateur ; à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Les actifs du Fonds sont détenus avec Caceis Bank.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et de son rendement. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10'000 sont investis.

Investissement de EUR 10'000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	EUR 582	EUR 733
Incidence des coûts annuels (*)	5.8%	2.5%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0.1% avant déduction des coûts et de -2.6% après cette déduction.

#### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 5.00% de votre investissement. (à payer à l'intermédiaire/aux intermédiaires, le cas échéant)	Jusqu'à EUR 500
Coûts de sortie	Il n'y a pas de coût de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.51% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 51
Coûts de transaction	0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 23
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% TTC maximum appliqués sur la performance au-delà de ESTER + 2.085% après frais de gestion fixes. Voir la section dans le supplément pertinent du prospectus intitulée "Frais et Commissions" pour plus de détails. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation du coût agrégé ci-dessus comprend la moyenne des 5 dernières années.	EUR 7

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée (RHP) : 3 ans.

La RHP a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) est calculée quotidiennement, chaque jour de valorisation (J) ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux et des jours de fermeture totale ou partielle de bourse (early close) en France, en Suisse ainsi que dans les principaux pays hôtes des investissements du Fonds (c'est-à-dire l'Angleterre et les Etats-Unis). L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts chaque jour d'établissement de la valeur liquidative, jusqu'à 14 heures 30. Le règlement des souscriptions et des rachats intervient au plus tard en J+2 jour ouvré (J étant la date d'établissement de la VNI).

La volatilité à court terme des marchés financiers est plus importante et sortir de l'investissement avant la période de détention recommandée expose à une possibilité de pertes ou de gains plus importants.

La Société de Gestion a choisi de mettre en place sur le Fonds la méthode anti-dilutive dite du « Swing Pricing avec seuil de déclenchement ». Ce dispositif vise à préserver les porteurs de part du Fonds des coûts de réaménagement de portefeuille occasionnés par les souscriptions et rachats pouvant intervenir au passif du Fonds, et de faire porter ces coûts aux entrants et/ou sortants. De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de gestion lorsque les rachats atteignent un seuil de 5% de l'actif net. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Modalités de souscription et de rachat » du prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les plaintes peuvent être envoyées par écrit par courriel ([ubpamfrance@ubp.com](mailto:ubpamfrance@ubp.com)) ou à l'adresse suivante de la société de gestion : Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France. La procédure est disponible via notre site Internet : <http://www.ubpamfrance.com>.

## Autres informations pertinentes

De plus amples renseignements sur le Fonds (y compris le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, les dernières VNI) sont disponibles gratuitement sur [www.ubpamfrance.com](http://www.ubpamfrance.com) ou en faisant une demande écrite au siège social de l'émetteur du produit.

Les performances passées au cours des 8 dernières années et les derniers scénarios de performances sont disponibles sur le site Web [https://download.alphaomega.lu/perfscenarior\\_FR0012817583\\_FR\\_fr.pdf](https://download.alphaomega.lu/perfscenarior_FR0012817583_FR_fr.pdf).